



No de résolution
ou annotation

JANVIER

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

LE 14 JANVIER 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 14 janvier 2019 au 837, 8^e Rang, Saint-Sylvère, à 19 h.

Sont présents les conseillères et les conseillers suivants:
Madame Sylvie Tanguay Monsieur Robert Morissette
Madame Priska Kirouac Monsieur Marc St-Louis
Monsieur André Lauzière

Est absent le conseiller suivant : Monsieur Normand Dubois

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Adrien Pellerin.

Est également présente : Sophie Millette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2019-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est soumis aux membres du Conseil municipal pour adoption.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Priska Kirouac et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour, avec les ajouts suivants au point varia:

1. Mandat service incendie pour 2020

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-01-002

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 03 DÉCEMBRE 2018

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Sylvère tenue le 03 décembre 2018 a été remise à chaque membre du Conseil, celui-ci est soumis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Robert Morissette et résolu :

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

Que ce procès-verbal soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-01-003

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 03 DÉCEMBRE 2018

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Sylvère tenue le 03 décembre 2018 a été remise à chaque membre du Conseil, celui-ci est soumis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Priska Kirouac et résolu :

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

Que ce procès-verbal soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Le maire, monsieur Adrien Pellerin effectue le suivi des procès-verbaux.

#2018-12-221 Vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes -
Liste; Qu'il y a sept (7) dossiers soumis à la MRC.

Relance Hydro-Québec pour demande.

2 subventions reçues pour Sécurité civile.

DEMANDES DE L'ASSEMBLÉE

Aucune demande de l'assemblée n'est formulée lors de cette période.

RAPPORT DES DÉLÉGUÉS

COMITÉ CULTUREL

Le conseiller, Monsieur André Lauzière mentionne que la prochaine
rencontre aura lieu le 24 janvier 2019.

COMITÉ OMH

Le conseiller, Monsieur Marc St-Louis effectue le suivi de la dernière
rencontre. Il y a deux logements à louer, un situé auz-de-chaussée et
l'autre au 1^e étage. Installation air climatisé mural. Réparation 3 000 \$.

LOISIRS COLLECTIFS

La conseillère, madame Priska Kirouac mentionne qu'une soirée
patinoire se tiendra le vendredi 1 février de 19 h à 21 h. La
programmation pour les activités 2019 est sortie.

RÉGIE DES DÉCHETS

Le conseiller, monsieur Robert Morissette, mentionne que la prochaine
rencontre aura lieu en février 2019.

COMITÉ DES LOISIRS ST-SYLVERE

La conseillère, madame Priska Kirouac mentionne que la fête de Noël
pour les enfants le 9 décembre 2018 a été une réussite.

DÉPÔT LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION, DE LOTISSEMENT ET D'ENVIRONNEMENT - DÉCEMBRE 2018

La directrice générale et secrétaire-trésorière ne dépose la liste des
permis de construction, d'environnement et de lotissement pour le mois
de décembre 2018, soit 1 permis de lotissement pour la somme de 0 \$.

CORRESPONDANCE - DÉCEMBRE 2018

La directrice générale et secrétaire-trésorière présente la
correspondance du mois de décembre 2018 en indiquant que ces
documents sont disponibles au bureau de la Municipalité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

2019-01-004

COMPTES DE DÉCEMBRE 2018

CONSIDÉRANT que la liste des comptes à payer du mois de décembre 2018 de la Municipalité de Saint-Sylvère comportant une page, totalisant 142 932,57 \$, est soumise aux membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lauzière et résolu :

Que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduit, pour le mois de décembre 2018, soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Suite à l'explication des comptes et sommes payables de novembre Monsieur Marc St-Louis fait la mention qu'une erreur au montant devrait être changé;

Suite à la vérification, la directrice générale en prend note et celle-ci est corrigé dans ce dit procès-verbal au montant total de 90 599.22 \$.

Le conseiller monsieur Marc St-Louis affirme toujours que ce n'est pas le bon montant. La directrice lui fait la mention que les vérifications ont été fait et qu'elles seront fait de nouveau.

2019-01-005

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 304 FIXANT LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été remis à tous les membres du Conseil municipal et que ceux-ci déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par madame Priska Kirouac lors de la séance ordinaire du 03 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que le dépôt du projet de règlement a été fait par madame Priska Kirouac lors de la séance du 03 décembre 2018, et que le projet était disponible au bureau municipal depuis le 04 décembre 2018 pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lauzière et résolu :

D'adopter le règlement numéro 304 fixant les différents taux de taxes pour l'exercice financier 2019 et les conditions de perception.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-01-006

ADMQ – ABONNEMENT ANNUEL 2019

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre au directeur général et secrétaire-trésorier des protections juridiques, un service de formation ainsi qu'un soutien technique;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Municipalité de Saint-Sylvère de faire partie de ladite association;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Robert Morissette et résolu :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

D'autoriser une dépense et le paiement au montant de 811,00 \$ plus taxes pour l'adhésion à l'ADMQ pour 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-01-007

RÉSOLUTION MANDATANT LE MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite;

CONSIDÉRANT que les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

CONSIDÉRANT que l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Priska Kirouac

ET APPUYÉ PAR : Madame Sylvie Tanguay

Que conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-01-008

LES JEUDIS EN CHANSONS 2019 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA SSJB

CONSIDÉRANT que l'activité "Les Jeudis en chansons" a été cette année un franc succès;

CONSIDÉRANT l'intérêt du Conseil municipal de renouveler l'évènement pour 2019;

CONSIDÉRANT que la Société Saint-Jean-Baptiste peut accorder un soutien financier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Priska Kirouac et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvere dépose une demande d'aide financière auprès de la Société Saint-Jean-Baptiste concernant l'évènement "Les Jeudis en chansons".

Que Madame Sophie Millette, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer les documents reliés au projet.

Que Madame Sylvie Tanguay soit la responsable de cette activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-01-009

ÉCOLE JEAN XXIII/HARMONIE LA RIVERAINE - CAMPAGNE DE FINANCEMENT ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

CONSIDÉRANT que l'École Jean XXIII/Harmonie la Riveraine sollicite un appui financier afin de les aider dans leur parcours musical et d'en faire une réussite;



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

CONSIDÉRANT que l'appui financier leur sera d'un grand secours lors de leur participation au concours des solistes et des petits ensembles de Victoriaville en avril 2019 ainsi qu'au Festival des harmonies et Orchestres Symphoniques de Sherbrooke en mai 2019;

CONSIDÉRANT que le montant est à la discrétion des membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Robert Morissette et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise une dépense et le paiement au montant de 100 \$ en guise d'appui financier à l'École Jean XXIII/Harmonie la Riveraine.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-01-010

ADN COMMUNICATION – SITE INTERNET

CONSIDÉRANT que le site internet de la municipalité est désuet ;

CONSIDÉRANT que le site internet de correspond plus aux normes du ministère;

CONSIDÉRANT que ADN communication est notre fournisseur actuel et que celui-ci nous offre un site internet complet;

CONSIDÉRANT les deux propositions, une pour la refonte du site avec une nouvelle plateforme municipale optimisée pour nos besoins et la deuxième pour le système Alertes municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Priska Kirouac et résolu:

Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise une dépense et le paiement au montant de 4 995 \$ (taxes en sus) pour refaire le site internet, accepte le coût annuel au montant de 360 \$ et refuse le volet alerte municipale.

Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise madame Sophie Millette, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat avec ADN Communication.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-01-011

TECQ 2014-2018 – APPROBATION ET DÉPÔT DE LA PROGRAMMATION

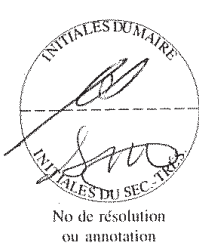
CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lauzière et résolu:

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalistes vérifiables et reflète les prévisions des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-01-012

REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DE LA PRIME POUR LES NON RÉSIDENTS

CONSIDÉRANT que les jeunes de Saint-Sylvère qui s'inscrivent à une activité offerte ailleurs qu'à Saint-Sylvère doivent payer une prime pour non-résident;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvère désire rembourser une partie de la prime pour non-résident pour les jeunes âgés de 17 ans et moins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Robert Morissette et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvère rembourse 60 % de la prime pour non-résident, sur présentation d'une preuve, à chaque jeune âgé de 17 ans et moins inscrit à une activité pour la saison 2018-2019 jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 200 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-01-013

DEMANDE CPTAQ – AIR-TURBO 01 INC.

CONSIDÉRANT que monsieur Rosaire Houle dirigeant d'Air Turbo 01 Inc. présente une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT que l'objet de la demande vise une demande de rénovation de l'écurie déjà existante afin d'être utilisée pendant nos 4 saisons et permettre la construction d'une résidence permanente sur le lot 5 652 134 ancien lot P-371;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

CONSIDÉRANT que le terrain sur lequel porte la demande est de 7.6 hectares et a déjà fait l'objet d'une autorisation de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que la demande est en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement en vigueur de la MRC;

CONSIDÉRANT que ce projet aura un effet positif sur le développement économique de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sylvie Tanguay et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvere appuie la demande d'autorisation d'Air-Turbo Inc. (Rosaire Houle) pour le changement d'usage en zone agricole.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-01-014

MANDAT SERVICE INCENDIE POUR 2020

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvere a reçu l'avis de non-renouvellement de la part du service incendie de la ville de Bécancour;

CONSIDÉRANT que le contrat prend fin le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que La MRC de Bécancour détient un service de sécurité incendie et que celle-ci est sur notre territoire;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice générale et de monsieur le maire, ceux-ci demandent l'autorisation au conseil de pouvoir participé a des rencontres du service incendie de la MRC de Bécancour, afin de prendre les renseignements pour bien dirigé le conseil dans leur décision;

CONSIDÉRANT le fait proposé par la proposition de la directrice générale, de faire une rencontre avec le directeur du service incendie de la MRC de Bécancour, pour que le conseil puisse également poser leurs questions;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur André Lauzière

Que le conseil municipal mandant la directrice générale et le maire, a assisté aux rencontres du service incendie de la MRC de Bécancour, afin d'avoir plus d'information sur le service offert, avoir une idée de la quote-part annuelle, ainsi que le coût d'intégration a investir, si le conseil décide d'opter pour la fusion avec le service incendie de la MRC de Bécancour.

Le conseiller Monsieur Marc St-Louis et la conseillère Madame Sylvie Tanguay, aimerais que la directrice générale s'informe ailleurs quand même pour les coûts.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27.

Début de la période de question à 19 h 49 et elle prend fin à 19 h 57.

(Le tout selon l'article 32 du règlement 260 de la régie interne des séances du conseil)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

2019-01-015

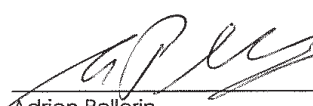
LEVÉE DE LA SÉANCE

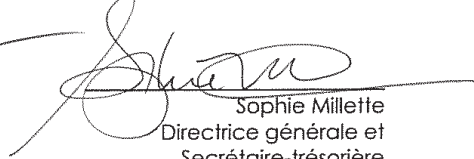
L'ordre du jour de la séance étant épuisé;

Il est proposé par Madame Sylvie Tanguay et résolu :


Que le conseil municipal lève la séance à 19 h 58.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.


Adrien Pellerin
Maire


Sophie Millette
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Adrien Pellerin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


ADRIEN PELLERIN
Maire